



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

2 février 2021

Digitalisation de l'impôt à la source

Le dépôt des décomptes de l'impôt à la source est désormais digitalisé en Valais. Cette solution facilite les tâches administratives des entreprises qui doivent, depuis le début de l'année, effectuer les décomptes mensuellement et non plus annuellement. La digitalisation des décomptes de l'impôt à la source constitue la dernière étape d'un vaste projet de modernisation de l'informatique fiscale valaisanne initialisé en 2009.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'Impôt à la source au 1^{er} janvier 2021, les employeurs ont dorénavant l'obligation de décompter mensuellement les retenues effectuées auprès de leurs employés. Les calculs d'impôts à la source deviennent dès lors très complexes en raison de l'annualisation du calcul du salaire.

En prévision de ce changement fondamental et afin de faciliter la tâche des employeurs, l'Etat du Valais a réalisé une plateforme en ligne mise à disposition gratuitement pour la transmission des décomptes mensuels de l'impôt à la source, avec le calcul automatique des montants à retenir.

Cette nouveauté constitue la dernière étape d'un projet de migration de la fiscalité valaisanne, lancé en 2009. Ce dernier avait commencé avec la mise en place d'un système de gestion des gains immobiliers, des donations et des successions en 2011. Des équipes internes issues de différents services concernés ont ensuite procédé à la conception et à la réalisation de la migration des données des personnes physiques, des personnes morales ainsi que de la taxe militaire.

Dans le même temps, la possibilité d'envoyer dès l'année fiscale 2017 la déclaration d'impôts des personnes physiques par internet sans signature à l'aide des programmes VSTax et TellTax, a été mis en œuvre. Cela représente un gain de temps et une facilitation pour les contribuables et permet d'éviter la saisie manuelle des données pour l'administration cantonale.

L'aboutissement de ce projet majeur et de longue haleine offre la possibilité à l'administration fiscale de poursuivre de manière évolutive la modernisation de la fiscalité par la mise à disposition du citoyen de moyens numériques afin de simplifier et faciliter les échanges avec l'Etat.

Personne de contact

Roberto Schmidt, chef du Département des finances et de l'énergie, 027 606 23 05

